

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Suivant l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception pour l'année 2016 a été déposé au bureau municipal au 2815 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 12^e jour du mois de février deux
mille seize

.....
Nicolas St-Gelais, directeur
général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre le 12^e jour et le 19^e jour du mois de février 2016, à chacun des endroits suivants, à savoir : l'église et l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de février deux-mille-seize.

.....
Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim